



GOVERNANCE FONCIÈRE

# Trouver un terrain commun





# La terre

## Notre ressource la plus précieuse

*«La terre est notre ressource la plus précieuse...; elle est un moyen d'existence sans lequel nous n'aurions jamais existé et sur lequel repose notre survie et notre futur ».*

FAO - ETUDES SUR LES RÉGIMES FONCIERS 1

### Elaboration des directives volontaires

La terre et les ressources naturelles constituent une source essentielle de moyens d'existence et un terrain naturel pour les activités sociales, culturelles et religieuses de la population. La pression exercée sur ces ressources s'est accentuée au cours des dernières années: mise en culture de nouvelles zones, occupation des terres en raison de l'extension urbaine, abandon de terres dégradées en lien avec le changement climatique ou des conflits violents.

Face à cette situation, la FAO est en train d'élaborer des Directives Volontaires pour améliorer la gouvernance de la tenure des terres et des autres ressources naturelles. Les Directives Volontaires ont pour objectif de proposer des conseils pratiques pour faire de la gouvernance foncière un outil de lutte contre la faim et la pauvreté, de protection de l'environnement, de développement économique et de réforme de l'administration publique.

## Une gouvernance faible se paie au prix fort

**Tenure des terres et des autres ressources naturelles.** Le foncier fait référence à la relation que les populations entretiennent avec les terres et les ressources naturelles. Les règles des systèmes fonciers déterminent qui peut utiliser quelles ressources de la terre, pour combien de temps, et sous quelles conditions.

**Questions de gouvernance foncière.** L'accès équitable à la terre et aux autres ressources naturelles est une question de gouvernance. La gouvernance foncière peut contribuer à la réduction de la faim et de la pauvreté et appuyer le développement économique et social. Elle repose sur des mécanismes et des processus qui permettent d'articuler les intérêts des citoyens, de tempérer leurs différences et de veiller à l'exercice de leurs droits et de leurs devoirs à l'égard de la terre et des autres ressources naturelles.

**Une gouvernance faible conduit à des problèmes fonciers.** Le traitement des questions foncières sera d'autant plus efficace que la gouvernance sera forte. La gouvernance responsable ne se limite pas aux systèmes fonciers statutaires mais s'applique également aux systèmes informels et coutumiers. Une gouvernance déficiente tend à prospérer lorsque la loi est complexe, incohérente ou obsolète; lorsque les agents des administrations foncières manquent de motivation, de formation et ne sont pas correctement rémunérés ; lorsque les processus de prise de décision ne sont pas transparents ; et lorsque la société civile est faible. Une faible gouvernance foncière décourage la stabilité sociale, l'investissement, la croissance économique et l'utilisation durable de l'environnement. Elle peut avoir de graves conséquences pour les groupes vulnérables ou pour les femmes, dont les droits fonciers sont faibles. Une gouvernance faible se paie au prix fort.



### PUBLICATIONS

*Vers une amélioration de la gouvernance foncière.* Document de travail sur les régimes fonciers 11. 2009. FAO et UN-HABITAT.

*Vers des Directives Volontaires sur la gouvernance responsable de la tenure des terres et des autres ressources naturelles.* Document de discussion. Document de travail sur les régimes fonciers 10. 2008. FAO.

*Bonne gouvernance des régimes fonciers et de l'administration des terres.* Etudes sur les régimes fonciers 9. 2007. FAO.

*Bonne gouvernance de l'administration des terres et des régimes fonciers.* Réforme agraire, colonisation et coopératives agricoles. 2007/2. FAO.

*Bonne gouvernance dans l'administration des terres. Principes et bonnes pratiques.* 2006. FAO et Banque Mondiale.

D'autres publications sont accessibles sur le site: <http://www.fao.org/nr/tenure/infores/voluntary-guidelines/fr/>

## -2008

### ETUDES DE REFERENCE

Etudes thématiques  
Réunions de groupes d'experts

## 2009-2011

### PRÉPARATION DES DIRECTIVES VOLONTAIRES

#### Consultations multi-acteurs:

- Secteur privé,
- Société civile et
- Consultations régionales.



## Cadre pour la gouvernance foncière

**Un instrument international.** La FAO est en train de préparer des Directives Volontaires pour renforcer la gouvernance responsable de la tenure des terres et des autres ressources naturelles. Ces directives proposent des conseils pratiques aux Etats, à la société civile et au secteur privé à travers l'application de principes et de normes internationalement reconnus. Elles constitueront un cadre pour les politiques, les législations et les programmes. En raison de leur caractère volontaire, elles n'imposeront pas d'obligations contraignantes et ne se substituent pas aux lois, traités ou accords existants au plan national ou international.

**Les Directives Volontaires prendront la forme d'un court document,** qui décrira les principes et actions préconisés dans un langage clair et accessible. Des informations plus détaillées et des informations techniques seront apportées par une série de guides complémentaires.

Les Directives Volontaires pourront être utilisées par de nombreux acteurs:

- les décideurs politiques,
- les directeurs et personnels des agences gouvernementales,
- les spécialistes du secteur privé,
- les membres des organisations de la société civile, s'agissant notamment des groupes communautaires, des organisations nationales et internationales et des associations professionnelles.

**Une approche basée sur les droits humains.** Les directives souligneront le caractère universel, indivisible et interdépendant des droits humains. Elles s'appuieront sur l'Etat de Droit et sur les principes de participation, responsabilité, non discrimination, transparence, dignité humaine et égalité des genres.

### Préparation, révision et finalisation de la première version

- Réunion de groupes d'experts,
- Consultation électronique,
- Consultation de la société civile

### Considération par les organes directeurs de la FAO

Préparation des guides thématiques sur les Directives Volontaires: **forêts, pêche, eaux, questions de genre, populations indigènes et investissements agricoles à grande échelle.**

## Processus d'élaboration des Directives Volontaires

**Un processus consultatif.** Les Directives Volontaires seront élaborées conjointement avec les gouvernements, la société civile, le secteur privé et le monde universitaire. Elles s'appuieront sur des réunions de consultation thématiques et régionales qui se prononceront sur les questions et actions destinées à figurer dans les directives. Elles adopteront une approche interdisciplinaire susceptible de prendre en compte les liens entre le monde rural et urbain, et de s'appliquer à une série de ressources naturelles comme la terre, les forêts, la pêche et les eaux.

**Evaluation par les organes directeurs de la FAO.** Après les premières réunions de consultation, une version provisoire des directives sera élaborée, évaluée et révisée par les pays membres de la FAO et d'autres acteurs. La phase de mise en œuvre pourra alors être engagée.

**Liens avec d'autres initiatives.** Le travail sur les Directives Volontaires s'inscrit dans le mandat élargi de la FAO. Les directives sur la gouvernance foncière constituent un prolongement des Directives sur le Droit à l'Alimentation. Elles s'appuieront également sur le travail de long terme entrepris par la FAO sur l'amélioration de l'accès à la terre et aux autres ressources naturelles, et notamment sur les conclusions de la conférence internationale



sur la réforme agraire et le développement rural (CIRADR) organisée en 2006. Enfin, les directives s'harmoniseront avec certaines initiatives régionales comme l'initiative sur les Politiques Foncières en Afrique (UA CEA BAD).



### AUTRES DIRECTIVES VOLONTAIRES DE LA FAO

- La gestion des feux: recommandations volontaires pour la gestion des feux: Principes directeurs et actions stratégiques. 2006.
- Gestion responsable des forêts plantées: directives volontaires. 2006.
- Directives volontaires à l'appui de la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale. 2004.
- Code de conduite international sur la distribution et l'utilisation des pesticides. 2002.
- Code de conduite pour une pêche responsable. 1995.

# 2012-

## MISE EN ŒUVRE DES DIRECTIVES VOLONTAIRES

Préparation des plans d'action nationaux et régionaux





## Appel à collaboration

Un processus dynamique, transparent et ouvert. L'initiative des Directives Volontaires lance un appel à toutes les organisations partenaires (institutions financières internationales et organisations des Nations Unies) ainsi qu'aux acteurs des gouvernements, du secteur privé, de la société civile et du monde universitaire pour la construction de réseaux et la mise en place d'activités conjointes. L'initiative intègre également les mouvements sociaux et collabore avec les organisations de la société civile, les associations professionnelles et les institutions académiques, dans les régions et pays membres de la FAO. Le réseau se développe en permanence pour atteindre le plus grand nombre de partenaires.

<http://www.fao.org/nr/tenure/voluntary-guidelines/fr/>

Crédits photos: (de haut en bas, de droite à gauche) page 2 ©FAO/Jon Spuall; page 3 Mika Törhönen; page 4 ©FAO/Asim Hafeez, ©FAO/C. Sanchez; page 5 ©FAO/Giuseppe Bizzarri.

## Contact

Secrétariat des Directives Volontaires  
Division du climat, de l'énergie et des régimes fonciers (NRC)  
Département de la gestion des ressources naturelles et de l'environnement  
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)  
Viale delle Terme di Caracalla  
00153 Rome  
Italie  
Courriel: [VG-tenure@fao.org](mailto:VG-tenure@fao.org)